



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du Jeudi 31 Mars 2022

Nombre de membres en exercice : 61
Nombre de membres présents : 37
Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 11
Nombre de membres excusés : 7
Nombre de membres absents : 6

Date de convocation :
25 mars 2022

Acte rendu exécutoire après visa du
contrôle de légalité le :

[- 8 AVR. 2022

et affichage le :

[- 8 AVR. 2022

8 - Domaines de compétences par thèmes
8.7 - Transports

Objet : Mobilité : Délégation de Service Public (DSP) Transport – signature d'un avenant avec les Voyages Robert afin de formaliser la mise/ou remise en service d'arrêts de transport scolaire sur le territoire de Vire Normandie

L'an 2022, le 31 mars à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle des mariages de l'Hôtel de Ville de Vire, lieu habituel choisi pour la tenue de ces séances, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 25 mars 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 25 mars 2022.

Mme Annick ALLAIN a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			X : M. Pascal DALIGAULT		
Mme Nathalie BOUILLARD			X : Mme Catherine CAILLY		
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE			X : M. Manuel MACHADO		
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH				X	
Mme Najat LEMERAY			X : Mme Valérie DESQUESNE		
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD		X : M. Arnaud BREARD			
PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE					X
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	X				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Christian MARIETTE		X : Mme Martine TREMPEU			
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	X				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER					X
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN			X : M. Régis DELIQUAIRE		
M. Marc GUILLAUMIN			X : Mme Sandrine SAMSON		
M. Francis HERMON				X	
Mme Marie-Line LEVALLOIS			X : Mme Annick ALLAIN		
M. Eric MARTIN				X	
Mme Natacha MASSIEU				X	
Mme Sandrine SAMSON	X				
Mme Cyndi THOMAS					X

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents			
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir				
VALDALLIERE								
M. Jean-Paul ANGENEAU	X		X : M. Jean-Paul ANGENEAU					
M. Frédéric BROGNIART								
Mme Caroline CHANU					X			
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X							
M. Gilles FAUCON	X							
Mme Brigitte MENNIER						X		
Mme Sabrina SCOLA					X			
VIRE NORMANDIE								
M. Marc ANDREU SABATER	X							
Mme Marie-Noëlle BALLE								X
M. Lucien BAZIN	X							
Mme Marie-Ange CORDIER	X							
M. Serge COUASNON							X	
Mme Nicole DESMOTTES	X							
Mme Sylvie GELEZ	X							
M. Corentin GOETHALS							X : Mme Marie-Ange CORDIER	
Mme Catherine MADELAINE	X							
M. Gilles MALOISEL	X							
M. Pascal MARTIN							X : M. Serge COUASNON	
M. Gérard MARY	X							
Mme Marie-Odile MOREL	X							
Mme Valérie OLLIVIER	X							
M. Régis PICOT							X : M. Marc ANDREU SABATER	
Mme Jane PIGAULT								X
Mme Annie ROSSI	X							
M. Guy VELANY	X							
TOTAL	35	2	11	7	6			
Nombre de Membres en exercice			61					
Nombre de conseillers présents			37					
Quorum En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, le quorum est fixé à un tiers des membres en exercice présents (article 2 de l'Ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 V de l'article 10 de la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021)			21					
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs*) *En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, un conseiller peut-être porteur de deux pouvoirs (article 2 de l'Ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 V de l'article 10 de la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021)			48					

M. Guy VELANY donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Pour répondre à un certain nombre de demandes de familles en matière de transport scolaire émises depuis la rentrée de septembre 2021, les membres de la Commission Mobilité Cit'ergie Transition Ecologique et Energétique de Vire Normandie après concertation avec les communes déléguées et le transporteur Voyages ROBERT, ont émis un avis favorable à la mise/ou remise en service d'arrêts de transport scolaire sur le territoire de Vire Normandie :

N° de Circuit/Commune déléguée desservie (P = Primaire) (S= Secondaire)	Nom de l'arrêt (création ou remise en service) et date d'effet	Motif	Incidence (s) sur le contrat de Délégation de Service Public signé avec Voyages ROBERT
N° 10S (Maisoncelles la Jourdan)	La Caucessière - à compter du 15 novembre 2021	Permettre à des lycéens qui empruntent le ramassage de 18 heures le soir de descendre à cet arrêt où ils ont été pris en charge de matin par le bus du circuit 7S	Pas d'incidence financière, le bus passe devant
N° 2S (Vire-Saint-Martin de Tallevende)	Création d'un arrêt au lieudit La Florie sur RD 185 – à compter du 8 novembre 2021	Supprimer le cheminement d'élèves sur la route (Axe Vire-Le Mesnil-Clinchamps)	(1) Allongement du circuit journalier d'un kilomètre (estimé à 177 km pour une année scolaire pleine sur base 177 jours de classe) mais sans incidence financière Déplacement d'un autre arrêt du fait de la modification du circuit opérée
N°1 S (Coulonces-Campagnolles)	Desserte d'un arrêt au lieudit La Bastière sur la RD 295 – à compter du 31 janvier 2022	Supprimer le cheminement d'une élève sur la RD 295 (Axe Etouvy-La Champagne)	Pas d'incidence financière, le bus passe devant
N° 8S (Vaudry)	Desserte d'un arrêt au lieu La Rairie – à compter du 21 février 2022	Supprimer le cheminement délicat d'une élève jusqu'à l'arrêt le plus proche (Montisenger)	Pas d'incidence financière, le bus passe devant
N° 5S (Saint-Germain de Tallevende La Lande Vaumont)	Déplacement sur la RD 76 de 100 mètres en amont d'un arrêt en veille dénommé La Planche	Supprimer sur la RD 76 (Axe Vire-Gathemo) le cheminement d'une collégienne qui entre en 6 ^{ème} à la rentrée de septembre 2022	Pas d'incidence financière, le bus passe devant

(1) Calcul incidence financière selon les articles 5.4 du contrat de DSP : une variation annuelle du kilométrage commercial de référence inférieure à 2% et ne nécessitant pas de véhicule supplémentaire, ne modifie par le montant de la contribution forfaitaire versée par la Commune de Vire Normandie.

Suivant les avis favorables de la commission Transition Energétique réunie le 18 mars 2022 et du Bureau Communautaire réuni le 21 mars 2022, il est proposé au Bureau communautaire :

- d'autoriser la signature par M. le Président, ou son représentant, d'un avenant n°4 au contrat de Délégation de Service Public en cours avec les Voyages ROBERT afin de valider les adaptations de dessertes scolaires ci-dessus, étant précisé que celles-ci n'auront aucune incidence financière sur le contrat.

- d'autoriser la signature par M. le Président, ou son représentant, de tout avenant à intervenir au cours de la délégation de service public n'ayant aucune incidence financière sur le contrat.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER



